

## Désignation des membres des instances de l'ENS de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,  
Vu les opérations électorales au CA, CS et CEVE et leur proclamation le 12 juin 2019,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 juillet 2019, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Les membres concernés du conseil d'administration de l'ENS de Lyon ont approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les désignations au sein des instances suivantes :

#### Le conseil des études et de la vie étudiante

- Représentant du collège « professeurs des universités et assimilés »
  - Christine DETREZ

*Détail des votes : 4 votes favorables sur un total de 4 votants.*

Représentant du collège « autres personnels d'enseignement et de recherche »

- Sylvain JOUBAUD

*Détail des votes : 4 votes favorables sur un total de 4 votants.*

#### La commission des finances

- Représentant du collège « professeurs des universités et assimilés »
  - Olivier LAURENT

*Détail des votes : 4 votes favorables sur un total de 4 votants.*

○ Représentant du collège « autres personnels d'enseignement et de recherche »

- Claude DANTHONY

---

*Détail des votes : 4 votes favorables sur un total de 4 votants.*

---

- Représentant du collège « BIATSS »
    - Camille BORNE
- 

*Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.*

---

Personnalité qualifiée :

- Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER
- 

*Détail des votes : 5 votes favorables sur un total de 5 votants.*

---

### **Le conseil de discipline**

- Trois représentants des personnels d'enseignement et de recherche dont au moins un professeur des universités ou assimilés :
  - Elise DOMENACH, Florence RUGGIERO et Eric DAYRE
- 

*Détail des votes : 8 votes favorables sur un total de 8 votants.*

---

### **Le comité électoral consultatif**

- Représentant de chaque liste représentée au conseil d'administration :
    - Claude DANTHONY, liste « débattre et agir pour l'ENS », collège « autres personnels d'enseignement et de recherche »,
    - Olivier LAURENT, liste indépendante, collège « professeur des universités et assimilés »,
    - Pierre-Yves JALLUD, liste « débattre et agir pour l'ENS », collège « BIATSS ».
- 

*Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants.*

---

## **Article 2.**

Le mandat des membres des instances prend effet le 12 juillet 2019 et est valable jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

